association des habitants du centre et vieille ville

AHCW: 13 rue de Candolle - 1205 Genève. ccp 12-8533.

éditeur responsable : arlette ziegler

Nº1 octobre 1980

éditoria

Le sentiment d'impuissance des habitants face aux transformations de leur environnement quotidien, la certitude que les canaux traditionnels de participation politique n'amènent pas à des résultats tangibles, font que de plus en plus les habitants se regroupent en association de quartier pour essayer d'avoir un impact direct sur la réalité de leur cadre de vie.

Le Centre-Ville et la Vieille-Ville n'échappent pas à ces problèmes.

Face à l'accélération des transformations, un groupe d'habitants s'est réuni dès juin 1979 pour réfléchir sur les possibilités d'action. Une action dans le cadre de l'Association existante des Intérêts de la Vieille-Ville s'étant révélée impossible du fait de profondes divergences, une nouvelle association regroupant essentiellement des habitants et ayant pour but de défendre leurs intérêts propres a été créée en juin 1980.

Pour éviter de nous limiter à des discussions sur les vieilles pierres et étant donné que les problèmes du Centre-Ville et de la Vieille-Ville sont tres semblables, nous avons theisi comme périmètre d'action celui de l'arrondissement électoral Cité-Rive.

Les premières actions ont consisté en :

- une pétition adressée à la Coop-Genève pour l'agrandissement de son magasin de la rue Etienne Dumont. Bien qu'entretemps la Coop ait déjà décidé cet agrandissement, ses résultats encourageants par le nombre de signatures recueillies n'ont pu que la conforter dans sa décision.
- l'organisation d'une réunion de discussion avec les Autorités sur les problèmes de circulation et de chantiers dans la Vieille-Ville. Suite à cette réunion, les habitants seront régulièrement informés par un avis tous ménages des ouvertures et de la durée des nouveaux chantiers.
- le lancement d'une pétition pour la réalisation d'un ensemble de logements destinés à

des familles avec enfants, intégrant un parking pour les habitants de la Vieille-Ville.

- l'organisation d'une fête avec les habitants de la rue Tabazan, et des projets pour d'autres fêtes dans les mois à venir.
- l'élaboration d'un journal d'information sur les évènements du quartier et de propositions d'action qui sera le lien entre les habitants

Ce journal ouvert à tous et à toutes les opinions sera animé par vos contributions. En voici le premier numéro. Ecrivez-nous, prenez contact, plus nous serons nombreux, plus nous pourrons nous faire entendre.

Qu'en est-il des actions futures ? Elles seront avant tout ce que nous tous habitants du quartier d'sirons. Par exemple:

- une information systématique sur tous les projets et travaux concernant le quartier, et des actions différenciées de cas en cas pour l'aire en endre los soubsits aux luterités
- l'organisation de conférences et de séances d'information sur les mesures possibles pour améliorer notre environnement.
- l'organisation de fêtes pour nous rencontrer, et en premier lieu un bal de l'Escalade.
- la mise en oeuvre de mesures d'aide et de défense contre le délogement des locataires.
- des lancements de pétitions pour demander des aménagements correspondants aux besoins des habitants (espaces de jeux pour les enfants, places de stationnement pour les habitants, etc).

En conclusion, un programme ambitieux pour redonner à la ville une dimension plus humaine, où la joie de vivre sera exprimée par les enfants jouant librement dans la rue!

roman juon

le sommaire

- 2- LES NOUVELLES : Rencontre avec nos Autorités, Toutou's story.
- 3- LE DOSSIER : Circulation et Stationnement.
- 7- LES NOUVELLES... SUITE: Une pile neuve dans un vieux coeur. Nouvelle association. Ecole de la rue Ferdinand Hodler. Pétition Coop rue Etienne Dumont. Rénovation "lourde" à la rue de la Boulangerie. La fête de la rue Tabazan. La fête de l'Escalade.
- 8- LE FEUILLETON.

 L'ASSOCIATION: Le Comité de l'AHCVV. Les séances du Comité sont ouvertes.

Roman Juon, Alain Rosset, Catherine Roy, Andrienne Soutter, Alain Viaro, Arlette Ziegler ont participé à l'élaboration de ce numéro.

L'opinion exprimée dans les articles n'engagent pas la responsabilité de l'éditeur.

es nouvelles

RENCONTRE AVEC NOS AUTORITES

A la suite des nombreux problèmes posés par les chantiers ouverts en centre-ville, notre Association a demandé une entrevue à nos Autorités, pour évoquer cette situation, et essayer d'y trouver des solutions.

Le 16 septembre, nous rencontrions Monsieur le Conseiller administratif Claude Ketterer, Monsieur J. Buhler, Officier de Police, Monsieur R. Vioget, du service de la circulation, et Monsieur C. Pasteur du Département des Travaux Publics, et nous avons abordé particulièrement les points suivants :

Il y a actuellement dans la Vielle-Ville un nombre de chantiers inhabituel. Ce pourrait être les effets de la relance économique.

Il n'y a aucun moyen légal actuellement pour contingenter les chantiers. Ainsi, et parce que nous vivons dans un système de libre concurrence, nous devons subir les effets négatifs que cela peut occasionner dans la vie quotidienne du quartier.

Seuls la Ville de Genève, et l'Etat, pourraient réduire leurs chantiers ou les espacer dans le temps, et pour autant que l'on puisse connaître par avance les dates d'ouverture des chantiers privés, ce qui n'est très souvent pas le cas. En effet, lorsqu'une autorisation de construire a été accordée par le Département des Travaux Publics, le propriétaire a un laps de temps d'une année pour commencer les travaux, à sa guise. Et ce délai peut être prolongé! D'autre part, l'ouverture d'un chantier pour une réfection de façade, par exemple, peut se faire dans les 48 heures.

Le Département de Justice et Police est au courant des problèmes difficiles que vivent les habitants et les commerçants de ce quartier. Il voue toute son attention à faciliter le trafic automobile et les livraisons. C'est une tâche ardue, car le parc automobile de Genève est le plus important de Suisse! Les responsables de ce service souhaiteraient vivement que la population collabore mieux, et les informe des problèmes qui auraient pu se

A l'avenir, Monsieur Claude Ketterer demandera a ses services d'informer les commerçants longtemps à l'avance des ouvertures de chantiers (de la Ville de Genève) qui pourraient perturber la marche de leurs affaires. Ils pourront ainsi prendre leurs dispositions pour réduire au minimum les inconvénients inhérents aux travaux.

Les habitants seront également informés, et directement. Car si jusqu'à maintenant les propriétaires ou régisseurs étaient informés, ils ne faisaient pas toujours suivre aux intéressés.

Le problème du stationnement sauvage en Vieille Ville apparaît toujours aussi aigû. Malgré les opérations "coup de poing", les fortes amendes et les enlèvements de voitures, on ne constate aucune amélioration. Ces moyens ne semblent pas assez dissuasifs.

Peut-être le parking "2000" sous l'ancien observatoire pourrait-il amener une solution ?

Enfin, le problème du bruit des noctambules, et particulièrement à la rue Etienne Dumont, fut évoqué. Tout le monde admet qu'il faut de l'animation et que les jeunes de tous âges ont le droit de se retrouver dans des établissements publics. Pour autant que cela ne se passe pas sous ses propres fenêtres, apparemment!

Le problème venant surtout des vélomoteurs, Monsieur Buhler, du Département de Justice et Police, suggère que nous organisions une "action de charme" auprès des jeunes pour les convaincre de parquer à l'écart des habitations. Nous prendrons contact avec les établissements concernés pour rechercher une solution dans ce sens.

En conclusion, on peut dire que nos Autorités sont tout-à-fait conscientes des problèmes soulevés, et qu'elles font ce qu'elles peuvent, avec leurs moyens.

La décision prise d'informer mieux les habitants et les commerçants sur la date et la durée des futurs travaux est un progrès.

Mais il faut être conscient que notre système économique de libre entreprise peut amener des nuisances qu'il est totalement impossible d'éviter.

On peut toutefois espérer que la colère des habitants fera réfléchir les responsables de cette situation.

Un petit effort en matière de coordination des travaux par nos Autorités, un léger contingentement des chantiers, et une réduction du trafic automobile en ville (ce qui implique une amélioration des transports publics, mais c'est une autre histoire !) et la lutte contre le bruit des vélomoteurs permettront de franchir une étape dans la difficile réhabilitation de la VIE EN VILLE.

Il faudrait que cela devienne commes les dimanches, avec une pincée de samedi !

TOUTOU'S STORY...

Nous sommes intervenus à la suite d'une pétition d'habitants qui demandaient que les chiens puissent s'ébattrent sur le terre-plein d'Agrippa d'Aubigné, juste en face du Café de la Fontaine. Monsieur Guy-Olivier Segond a pris l'affaire en main (??!!!). Ceci gagnera du temps, car pour que la pétition puisse aboutir, il aurait fallu au moins six mois. Aux dernières nouvelles, il semblerait que l'autorisation est sur le point d'être donnée.

Michel PRIVITERA

Cordonnerie des Tranchées

créer à leur insu.

4 rue Saint Victor 1206 Genève

Téléphone 46 75 02

Tiline

4, rue Etienne-Dumont Tél. 29 70 26

mont GENÈVE Boulangerie - Pâtisserie

R. PECLARD

16 pl. Bourg de Four 1204 GENEVE

Tel. 20 46 92

le dossier

circulation et stationnement

SITUATION ACTUELLE

Le problème est posé par le grand nombre et la diversité des utilisateurs d'un espace public restreint et non extensible.

La plus grande partie des emplois commerciaux est concentrée au centre ville, ainsi que les commerces et les équipements culturels et touristiques. L'affluence journalière de personnes vers ce secteur est donc très importante, aussi bien par véhicules privés qu'à pied ou en transports publics. Les principaux points d'échange des transports publics sont situés à Bel-Air et Rive, et le long de l'axe reliant ces deux centres.

Il y a donc un besoin énorme de place pour la circulation des véhicules privés et publics, pour les livraisons, pour les deux-roues et les piétons.

De plus, il y a les besoins en <u>stationnement</u> de tous les véhicules convergeant vers le centre, et ceux des habitants de ce secteur.

Enfin, la motorisation du canton de Genève est la plus élevée de Suisse (une voiture pour 2,3 habitants), sinon d'Europe.

Pour tenter de trouver une solution aux problèmes de congestion du centre ville, les Autorités ont mis en place, au début des années 70, une politique de restriction de l'accès au centre qui se traduit schématiquement selon trois volets :

- Création d'une "petite ceinture" de circulation autour du centre ville, et de voies réservées aux transports publics.
- Encouragement à la construction de parkings publics courte durée reliés à cette petite ceinture, et limitation des possibilités de stationnement dans le centre ville (entre autre par l'interdiction d'y construire des parkings publics).

Aménagement de places et rues piétonnes pour permettre aux touristes et aux acheteurs de se promener en toute sécurité.

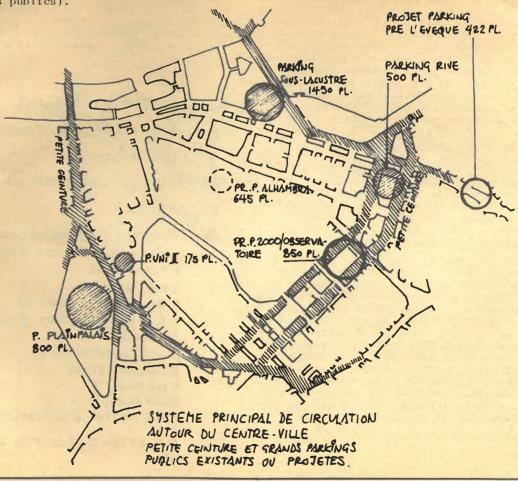
les problèmes des habitants n'étaient pas directement pris en considération; on jugeait leur nombre trop faible, et on pensait qu'il n'irait qu'en se réduisant. D'autre part, habiter en ville était considéré comme un tel privilège que les habitants n'avaient qu'à aller parquer leur voiture à l'extérieur du centre ville, ou ne pas avoir de voiture!

Il fallait résoudre les problèmes du plus grand nombre et les plus urgents pour permettre au centre ville de maintenir sa compétitivité économique, et ceci dans une optique de croissance continue.

STATIONNEMENT

Les parkings publics aménagés autour de la "petite ceinture" (Plainpalais, Sous-lacustre, Uni II, Rive) ont pour but d'assurer une rotation rapide des usagers (au minimum 3 à 4 changements par jour); ils sont donc chers et de courte durée. Ils sont destinés aux visiteurs des commerces et des administrations, et ont d'ailleurs été encouragés avant tout par les milieux commerçants du centre ville.

La demande de la part des commerçants pour la réalisation de nouveaux parkings de ce type (Observatoire, Pré l'Evêque, Alhambra, etc.) est très forte, au nom du bon fonctionnement de leurs établissements. Il est à noter que ceux qui crient le plus fort sont aussi ceux qui ont réalisé des centres d'achats périphériques, tels que Balexert, et ont ainsi mis leurs établissements en concurrence. Le bilan commercial apparaît d'après les commerçants plus positif pour les établissements périphériques que pour ceux du centre ville.



La raison n'en est certainement pas seulement l'accessibilité, mais aussi le fait que le centre ville s'est plutôt spécialisé dans le commerce de luxe.

La demande (des commerçants) est donc de rendre le centre ville aussi accessible que la périphérie, de rétablir la circulation dans le centre et d'y autoriser la construction de parkings. Si cette exigence était réalisée, on risquerait de retomber dans une situation de congestion générale du centre, et ceci au préjudice de tous les utilisateurs.

Dans tout le centre ville et vieille ville, les exigences de l'accès aux commerces et aux bureaux ont provoqués la création de zones à stationnement de durée limitée (parcomètres, th, 1h, 2h). Seuls le Plateau des Tranchées et le secteur Saint-Léger / Candolle, plus résidentiels, ont été épargnés, et conservent des stationnements de 15h ou illimités.

De nombreuses places en surface sur le domaine public ont été supprimées pour satisfaire aux exigences de la fluidité de la circulation, ou pour permettre la réalisation de rues et places piétonnes.

Les habitants n'ont jamais eur leur mot à dire dans la définition de cette politique du stationnement. Minoritaires face à la pression des autres utilisateurs de l'espace public, ils n'ont eu qu'a en subir les désagréments ou à partir. On peut d'ailleurs se demander si l'une des raisons du départ des habitants du centre ville vers d'autres quartiers n'est pas justement la difficulté toujours plus grande d'accéder, et de se parquer, à proximité de leur lieu de résidence.

Et pourtant le Conseil d'Etat et le Conseil Administratif de la Ville auraient eu les moyens d'intervenir en faveur des habitants au travers de la convention d'octroi du droit de superficie, qui leur permet de contrôler le mode d'utilisation des parkings publics souterrains. Ils auraient facilement pu exiger des promoteurs qu'une partie des places soient réservées aux résidents à un prix abordable, pour préserver les conditions d'habitat. L'amélioration des possibilités de stationnement pour les habitants implique qu'ils arrivent à se faire entendre par les Autorités, au même titre que les commerçants et les autres utilisateurs, dans le processus de concurrence pour l'utilisation de cet espace restreint qu'est le centre ville.

Projets connus de parkings publics :

- Un parking de 422 places sous le Pré l'Evêque, destiné à décharger le parking de Rive, et à desservir plus les quartiers des Eaux-Vives et de la Terrassière que le centre ville. L'autorisation de construire ayant été délivrée, le parking pourrait être mis en service 27 mois après le début des travaux.
- Un parking de 850 places sous la promenade de l'Observatoire, actuellement en discussion au Conseil Municipal. Il comprendrait six niveaux de parking souterrain, avec trois accès pour les voitures -au bd Helvètique, bd Jacques Dalcroze et à la rue Charles Galland-. Le coût est estimé à 30 millions, la durée des travaux à 40 mois. De l'exposé des motifs au Conseil Municipal, nous tirons les éléments suivants (C.M. no 88, 22 août 1980): "Le parking de l'Observatoire favorisera la réintroduction tant attendue de logements dans la vieille ville en offrant ses places de stationnement à proximité immédiate."

Les habitants devront donc être vigilants, et

exiger qu'une partie importante de ces places leur soit accordée à un prix abordable! La construction du parking suppose un réaménagement de l'esplanade, question que l'on abordera dans un prochain numéro. Ce réaménagement devra toutefois se faire en tenant compte des besoins des habitants en espaces verts pour le quartier. Et non pas en aménageant "des zones de verdure destinées à des expositions de sculptures en plein air", qui, elles, ne correspondent certainement pas aux besoins des habitants.

Le lancement d'une initiative populaire pour un parking de 645 places derrière l'Alhambra, par les commerçants du centre ville, à grand renfort de publicité. Son implantation ne correspondrait pas à la législation en viqueur qui interdit tout parking public à l'intérieur de la "petite ceinture". Une pétition pour un vaste projet de logements accompagnés d'un parking réservé aux habitants a été lancée par l'AHCVV. Nous en reparlons plus loin.

CIRCULATION

Nous avons vu précédemment que le centre ville est une zone à circulation restreinte, entouré par "l'anneau" de la petite ceinture. De nombreux aménagements routiers qui s'y réalisent sont liés au fonctionnement de cette voie expresse urbaine (par ex. le Rond-Point de Plainpalais, projet de carrefour pour le Rond-Point de Rive, etc.), et à la fermeture de rues pour les piétons (par ex. les Rues-Basses, de la Fusterie à Longemalle, places et rues autour du Victoria-Mall et de l'école du Grütli, etc.).

Nous demandons la consultation des habitants concernés par tous ces projets ; n'est-ce pas justement aux usagers les plus concernés d'avoir leur mot à dire ?

A proximité du centre ville, des associations d'habitants se sont d'ailleurs constituées pour demander la fermeture d'une partie de la rue Leschot à la circulation d'une part, et l'aménagement d'une rue résidentielle à la rue des Voisins d'autre part. Le cas de la vieille ville,

PLACES ET RUES PIETONNES

ACCES PRINCIPAUX A LA VIEILLE VILLE

SENS DE CIRCULATION

ZONES D'INSECURITE POUR LES PIETONS

PARKINGS

PRINCIPAUX CHANTIERS (EN COURS, OU PROJETES) I CATHEDRALE ET FOUILLES ARCHEOLOGIQUES

2. MAISON TAVEL 3 RUE CALVIN 2

4. RUE DE LA PELISSERIE 18

5. R. DE LA BOULANGERIE, R. DU CHEVAL BLANC

6 UNIPRIX

? CONFEDERATION - CITE

8. LIBRAIRIE GEORG

9 RUE CALVIN 7

10. RUE CALVIN 12,14

II. RUE TABAZAN, R. BEAUREGARD

RUES, OU TRONCONS DE RUES EN CHANTIER

au coeur du centre ville sur la colline de Saint-Pierre, est particulièrement aigû et demande de la part des Autorités des solutions

La vieille ville est fortement sollicitée et la circulation y est bien supérieure à ce que ses rues peuvent supporter, du fait de la présence de nombreuses administrations publiques (afflux de travailleurs et de visiteurs), et d'un nombre important d'habitants. La suppression du passage des cars de touristes a amélioré la situation, mais la présence de nombreux chantiers de longue durée (plusieurs années !) rend la circulation et le stationnement des habitants particulièrement difficiles. De plus, les contrôles policiers, l'enlèvement des voitures,

qui ne peuvent même plus s'arrêter à proximité de leur logement. L'affluence de visiteurs motorisés, que ce soit pendant la journée ou la nuit (night-clubs, restaurants, bars, etc.), augmente encore ces conflits au détriment des rues piétonnes (Grand-Rue, rue de la Cité), et de la tranquillité des

Les accès à la vieille ville ne peuvent se fai-

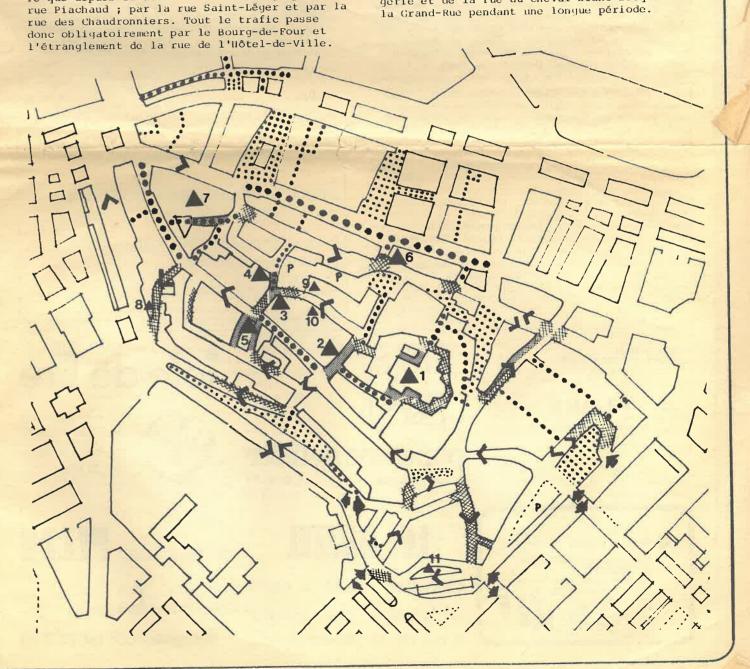
re que depuis la rue de la Croix-Rouge par la

zones d'habitat.

derniers sont garés sur les trottoirs. Le chantier de la cathédrale rend inaccessible la place pour une longue durée et oblige les automobilistes à faire le tour par l'étroite rue de l'Evêché. La rue du Puits-Saint-Pierre restera fermée pendant quelques années, avec l'important chantier de la Maison Tavel. Les chantiers de la rue Calvin et de la Pélisserie rendent le secteur difficilement accessible. La réalisation du projet Alhambra bloquerait pendant longtemps le secteur à toute circulation. Les chantiers de la rue de la Boulan-

gerie et de la rue du Cheval-Blanc bloqueront

Les sorties de la vieille ville peuvent se faire par la rue Etienne Dumont, la rue Chausse-Coq, la rue Beauregard, la rue Verdaine, la Rampe de la Treille et la rue de la Tertasse. claires en faveur des habitants. Les rues de la vieille ville sont étroites et encaissées, elles forment des caisses de résonance pour le bruit, et favorisent l'accumulation des poussières et des gaz d'échappement. Les embouteillages fréquents sont dûs à la présence de camions de livraison, des véhicules stationnés sur les trottoirs, et actuellement par les camions de chantiers. Les rues sont toutes à sens unique, la visibilité aux carrefours est souvent mauvaise, les conflits entre les piétons et les véhicules sont fréquents, particulièrement lorsque ces sans discrimination d'habitants ou de visiteurs, ne peut qu'augmenter la colère des habitants



Seule une mesure générale d'interdiction de la circulation en vieille ville, à l'exception des véhicules de livraison, des camions de chantiers et des véhicules des résidents, pourrait diminuer légérement les nuisances.

Cette mesure d'interdiction améliorerait aussi le problème du stationnement, en supprimant les limitations de durée du parcage et en laissant l'espace libre pour les véhicules des habitants. Ceci ne serait qu'une juste indemnisation des nuisances qu'ils subissent tous les jours, et continueront à subir encore longtemps.

En ce qui concerne la sécurité et le confort du piéton, on peut discerner les zones aménagées et les zones de conflit. Les zones aménagées sont les places et rues piétonnes qui leur permettent de flâner et de marcher en toute sécurité. Ces aménagements ont été assez mal reçus par les commerçants qui se plaignaient d'une baisse de leur chiffre d'affaire, et d'une diminution de la fréquentation de leurs commerces. Depuis, ils ne cessent de demander, comme les commerçants des Rues-Basses, la réalisation d'importants parkings à l'intérieur de la petite ceinture.

les zones de conflit sont particulièrement les rues étroites dans lesquelles ont trouve en permanence des véhicules arrêtés sur les trottoirs, de manière à laisser un couloir de circulation sur la chaussée. Les piétons doivent alors descendre du trottoir et se faufiler entre les véhicules arrêtés ou en mouvement. Les cas les plus typiques de cette situation sont : la rue Etienne Dumont, le haut de la rue Verdaine, la Grand-Rue et la rue de la Tertasse.

Enfin, les liaisons vers les Bastions et les Rues-Basses sont rendues difficiles et dangereuses pour les piétons du fait des flots importants de circulation sur la rue de la Croix-Rouge et la rue de la Rôtisserie.

Le piéton de la vieille ville est dans une fle d'où il lui est difficile de sortir.

Les transports publics entourent la colline, mais ne la desservent pas. Les rues d'accès sont raides et glissantes, tout particulièrement pour les personnes âgées.

Des solutions d'accès mécaniques à la haute ville devraient pouvoir être trouvées : minibus, ascenseur. On en parle depuis longtemps, mais les TPG refusent une expérience de minibus, en disant qu'elle ne serait pas rentable, et on attend le projet miracle pour réaliser un ascenseur.

CE QUE LES HABITANTS DEMANDENT

- La mise sur pied, dans le centre et vieille ville, d'une politique de circulation et de stationnement améliorant les conditions de vie dans leur quartier.
- Elle pourrait se traduire par :
- L'interdiction du transit à travers la vieille ville pour les véhicules qui n'ont rien à y faire (c'est-à-dire ceux dont ce n'est pas la destination) et, dans un premier temps (pendant la durée des grands chantiers en cours), l'interdiction générale de circulation pour tous les véhicules autres que ceux de livraison, voitures de résidents, et véhicules d'intervention urgente.
- La supression des limites de durée de stationnement sur le domaine public.
- la création de zones de stationnement pour vélomoteurs à la limite des périmètres de la vieille ville (Promenade Saint-Antoine, par exemple) et l'interdiction à ces véhicules de circuler dans les rues d'habitat le soir.
- La réservation de places "habitants" dans les parkings publics existants ou projetés à un prix abordable (de 80 à 100 F. par mois).
- La réalisation d'un parking réservé aux habitants derrière l'Alhambra, complémentairement à un vaste projet de logements.
- La poursuite de l'aménagement de zones piétonnes et la réalisation de rues résidentiel-

Nous vous informons que nous organisons une séance publique d'information sur les problèmes:

CIRCULATION ET STATIONNEMENT EN CENTRE VILLE par M.A. Viaro, urbaniste chargé de cours

le lundi 27 octobre 1980, à 20H30, Salle de l'Oratoire, rue Tabazan.

Ces problèmes vous concernent tous, venez nom-

JACK MOHNSAM SANDRA BERTECCO-SCHAUB

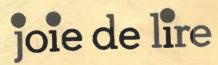
FLORE

CAFÉ - RESTAURANT

9, rue de la Fontaine Tél.: (022) 28 76 29 1204 Genève



papeterie nyffeler 161.21 47 83





Librairie spécialisée pour les enfants 38. Bourg-de-Four Tél. 29 35 65



CREPERIE BAR A CAFE Primeurs Vins tel. 218929 Dès 11 heures Spécialités étrangères 6, rue de la Boulangerie

2, Bourg-de-Four tel. 204798

les nouvelles ... suite

O UNE PILE NEUVE DANS UN VIEUX COEUR...

L'ANCVV a pour buts notamment de défendre les intérêts collectifs et individuels des habitants, et de maintenir le caractère résidentiel du quartier en y développant la qualité de la vie. C'est pourquoi elle s'est très tôt opposée au projet dit "un coeur neuf dans un vieux quartier", qui prévoyait, dans la zone Pélisserie - Rôtisscrie, un parking de 645 places en sous-sol, surmonté d'immeubles résidentiels accueillant une quarantaine d'appartements, principalement de 3 à 4 pièces.

L'AHCVV estime qu'un parking de cette importance, destiné d'évidence à servir les commerces, et de ce fait apportant des avantages certains aux grandes surfaces des Rues Basses, n'apporterait par contre que des nuisances aux habitants du quartier.

Si l'on veut vraiment garder le Centre-Ville vivant, il faut cesser d'y attirer des flots de voitures, mais au contraire privilégier les transports en commun.

L'ANCVV pense enfin que le Centre-Ville et particulièrement la Vieille-Ville, est largement suréquipé en petits appartements et studios réservés à des résidents de passage et de haut niveau de vie. Par contre ce secteur manque de logements pour familles avec enfants. La population du Centre-Ville doit retrouver l'hétérogénéité qu'elle a perdu ces dernières années.

L'association soutiendra donc tout projet de construction d'immembles dotés de grands appartements à lovers bas et moyens, et équipés de commerces d'usage quotidien.

Dans ce cadre, on pourrait alors parfaitement envisager un parking intégré, d'un nombre restreint de places et réservé aux habitants.

Dans ce sens, l'ANCVV a lancé une double pétition au Conseil Municipal d'une part et au Grand Conseil de l'autre.

Signez et faites signer ces pétitions autour de vous, et n'oubliez pas de les renvoyer, complètes ou non, à l'ANCVV 13 rue de Candolle 1205 Genève, avant la mi-novembre.

O NOUVELLE ASSOCIATION

Cet été, de grands travaux ont été entrepris à la rue Verdaine qui ont provoqué l'irritation, voire la colère des riverains.

Les raisons de ce mécontentement proviennent d'une part des nuisances de tous genres (poussières, bruits, difficultés de cheminement pour les piétons et les véhicules, tant de livraison que privés, etc) et d'autre part du fait que plusieurs commerçants (en particulier ceux des boutiques de mode) n'ont pas été avertis à temps de la date de ces travaux. Ils n'ont pu donc adapter leurs commandes à cette situation. Les riverains de la rue Verdaine, décidés à se grouper pour défendre leurs intérêts communs, se sont constitués en une association de commerçants et d'habitants, dénommée "Les Intérêts de la rue Verdaine". Le 15 septembre, ils recevaient Monsieur Claude Ketterer qui a répondu à leurs questions, et leur a parlé sur le thème : Futur du Centre-Ville.

L'ECOLE DE LA RUE FERDINAND HODLER

Nous avons pris contact avec l'Ecole de la rue Ferdinand Hodler pour essayer de créer un lien entre l'école et le quartier. Il est bien clair que nous n'avons pas l'intention de nous substituer à l'Association des Parents d'Elèves, mais nous pouvons avoir une action complémentaire. Nous avons donc écrit au Conseil Administratif

pour lui demander d'organiser une séance publique d'information sur les futurs projets de rénovation de cette école. Vous serez informés des résultats.

Nous vous précisons également que, grâce à notre intervention au Conseil Municipal, toutes les salles de classe ont été équipées d'un nouveau matériel : bancs, tables, tableaux noirs, etc.

PETITION COOP, RUE ETIENNE DUMONT

En juin dernier, nous avons décidé de lancer une rapide pétition pour demander à Coop-Genève d'agrandir son magasin de la rue Etienne Dumont. Et, profitant de la fin de bail du magasin Diday, d'entreprendre des démarches pour tenter de se déplacer dans cette vaste arcade. Cette pétition devait nous permettre de savoir si un magasin plus grand était désiré de la part des utilisateurs. En quelques jours, nous avons recueilli plus de 120 réponses affirmatives.

Mais l'arcade Diday était déjà remise pour l'extention du magasin de meubles voisin, et la Coop avait déjà décidé d'agrandir son magasin en doublant la surface en profondeur. Nous espérons pouvoir bientôt vous présenter les plans de cet aménagement.

Le nombre important de signatures recueillies n'a pu que conforter Coop-Genève dans son projet, et montrer avec éclat l'importance d'avoir des commerces d'alimentation dans le secteur.

RENOVATION "LOURDE" A LA RUE DE LA BOULANGERIE

La Ville de Genève entreprend la rénovation d'immeubles à la rue de la Boulangerie. Outre la rénovation du Théatre de Poche, des appartements d'une surface suffisante pour accueillir des familles sont prévus. Ceci est bel et bon, et correspond à notre demande.

Toutefois ce projet est extrêmement lourd dans ses techniques de réalisation, et coûteux. On peut donc se poser la question de savoir s'il fallait vraiment complètement vider l'immeuble et n'en garder que les façades. N'y a-t-il pas d'autre alternative ? Ce n'est pas certain... En effet d'autres projets, permettant de conserver partiellement les structures intérieures, avaient été étudiés. Pourquoi n'ont-ils pas été retenus ?

■ LA FETE DE LA RUE TABAZAN

Le samedi 6 septembre a eu lieu à la rue Tabazan la fête de la rue.

Une cinquantaine d'habitants et d'anciens de la rue ont partagé un repas sous les lampions et les quirlandes. Nous avons eu droit à un spectacle de "comedia del'arte" brillant par Christine Mantelli, et à un mini-feu d'artifice. La rue avait pris une dimension inconnue : torches flamboyantes, lampions, gens heureux de danser et enfants courants d'une allée à l'autre. Et dire que ce ne fut que la petite moitié des habitants... Certains, timides et inquiets, sont restés chez eux, d'autres ont préféré aller ailleurs!

On fait connaissance, alors que depuis des années on se croise sans se voir. On apprend aussi des tas de choses : par exemple que des locataires se font expulser de leur appartement et que la régie ne renouvelle plus les baux; il y a de la rénovation lourde dans l'air ! C'est très utile une fête de rue, on fait l'apprentissage de l'amitié.

LA FETE DE L'ESCALADE

Nous sommes en train de vous préparer une fête dont yous yous souviendrez!

Donc réservez votre soirée du 13 décembre, vous saurez plus tard le programme des réjouissances.

le feuilletor Tout ce peuple de pêcheurs n'avait pas trop de problèmes pour traverser le lac, mais les autres,? Les gamins qui allaient aux myrtilles, et les pépés qui n'avaient plus le pied très marin ?
Ce lac, avec toute son eau, ce n'était vraiment de l'autre rive, et pour les échanges commerciaux.
Un jour donc, las de toutes ces complications, l'idée jaillit, toute simple : il fallait faire un pont. On le fit. Ca changeait tout. On se rendait visite, les galopins de la rive droite fréquentèrent les donzelles de la rive gauche. Le cercle de famille s'agrandissait! Tout ce bonheur fit des jaloux. a suivre ... Il était une fois un lac, un fleuve, et une colline. Il y avait aussi quelques bipedes, qui affectionnaient l'endroit. Ce n'était pas encore l'affluence, mais le coin était bien choi-Dans ce lieu idéal et idyllique, la perchette abondait, et les autochtones adoraient ça. On pêchait. On pêchait même beaucoup. On pêchait tant et si bien que l'on vendait des perches jusqu'au Canada. Le beau temps, quoi

l'association

■ LE COMITE DE L'ASSOCIATION

Pour vous permettre de mieux connaître votre association, et pour couper court à tous les on-dit nous présentant le marteau d'une main et la faucille de l'autre, nous avons le plaisir de vous communiquer la liste des membres du comité de l'AHCVV.

Roman JUON, secrétaire syndical, socialiste, 3 rue Tabazan, président de l'AHCVV.

Eric MAY, architecte, hors parti, 9 rue Tabazan.

Alexandre MICHELI, architecte, hors parti, 9 rue Tabazan.

Alain ROSSET, dessinateur, hors parti, 27 Grand Rue.

Christian ROUTLLER, médecin, hors parti, 7 rue Calvin (dès janvier 1981).

Madeleine ROUILLER, pharmacienne, hors parti, 7 rue Calvin (dès janvier 1981).

Catherine ROY, stagiaire bibliothécaire, hors parti, 3 rue du Perron.

Andrienne SOUTTER, enseignante, socialiste, 4 rue Saint Victor.

Alain VIARO, urbaniste chargé de cours, hors parti, 13 rue de Candolle.

Arlette ZIEGLER, chef d'agence, hors parti, 13 rue de Candolle, vice-présidente de l'AHCVV.

LES SEANCES DU COMITE SONT OUVERTES !

Les séances du comité de l'AHCVV sont ouvertes à tous les membres de l'association ! Cette décision peu banale a été prise afin que vous puissiez participer à toutes nos activités. Nous nous réunissons tous les premiers lundis du mois, au Caté du Consulat, 33 Bourg-de-Four, à 20H30.

Les prochaines séances auront donc lieu :

-lundi 3 novembre

-lundi 5 janvier -lundi ler décembre -lundi 2 février

Vous avez sûrement quelque chose à dire, venez nombreux !

PLACE DE LA MADELEINE

J.M. TERRIER légumes fruits

GANESH oriental shop

Tous les jours au marché de la madeleine

Marché aux fleurs mardi et vendredi toute la journée J. C. PERILLARD établissement horticole